VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN,

Stern's Auction Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente pour paver les charges d'emmagasinage.

Pour le compte de qui cela peut concerner suivant l'acte 167 de 1898.

Une quantité d'Effets Mobiliers, Tableaux et Ornements, emmagasinés par diverses personnes avec Stern's Auction Co. sur lesquels les charges n'ont pas été payées pour une période de plus de six (6) mois, sera vendu à l'enchère publique au No 629 631 rue Commune

Mercredi 11 décembre 1912, à onze heures A. M.

Conditions—Comptant. Pas de limite.

JAS. H. STERN, Encanteur.

1 déc—1 8 11

Louis C. Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 2515 ET 2517 BAYOU ROAD,

OCCUPE COMME

BUANDERIE ET EPICERIE,

Bien amélioré et dans une section exceptionnellement commerciale, près des lignes de cars, églises, marchés et écoles.

RAOUL DUVIGNEAUD VS MINA LOQUET DUVIGNEAUD ET AL.

No 97,295—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR LOUIS C. SPEAR, Encanteur—Il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Gravier et Union le MARDI, 24 décembre 1912, à midi, en vertu et conformement à un jugement rendu en cour ouverte le 4 janvier 1912 et le jugement signé en cour ouverte le 9 janvier 1912 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée; la propriété ci après décrite, à savoir:

Une certaine parcelle de terre dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Broad, Dorgenois, Columbus et Bayou Road, mesurant trente trois pieds (plus ou moins) sur la rue Bayou Road et cent vingt-sept pieds en profondeur et une largeur de trente-huit pieds (plus ou moins) en arrière.

Les améliorations consistent en une bâtisse se composant d'une buanderie d'un côté et d'une épicerie de l'autre désignée par les numéros municipaux 2515-2517 rue Bayou Road. Acquis par acquéreur Duvigneaud par achat de Pierre Evariste Wiltz, suivant acte devant P. E. Lorensche le 18 mai 1858.

Termes et conditions—Comptant. Acte de vente aux frais de l'acquéreur devant F. D. Charbonnet notaire

Charles Louque, avocat.

23 nov—23—déc 1 8 15 22 24

AVIS AUX CREANCIERS

Teutonia Bank & Trust Co. vs. Central Manufacturing and Lumber Company, Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 100,297—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Walter Danziger, receveur judiciaire de la Central Manufacturing and Lumber Company, Ltd., ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Delvaille H. Théard John J. Reilley, avocats pour les receveurs.

3 déc—3 7 12

J. W. Cavanagh versus Egania Realty Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 100,180. Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par T. W. Danziger, receveur dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Dinkelspiel, Hart & Davey avocats.

30 nov—30 déc 6 11

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Philip Felix Herwig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 81,618—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le second compte provisoire présenté par Mme Rosemonde E. Kunts, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Dart, Kernan & Dart, avocats.

2 déc—3 7 12

Succession de George A. Foerster.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 100,076. Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George S. Foerster, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—A. J. Peters, avocat.

27 nov—27—déc 1 6

Succession de Mme Sallie Swan King, veuve de John E. King.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 100,196—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Richard B. Montgomery, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Chas S. Rice, avocat.

30 nov—30—déc 4 9

Succession de Mme Philomene Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 102,110 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Smith, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — W. Mol. Fayssoux, avocat.

24 nov—24 28—déc 3

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur améliorée du Premier District.

Portant le No municipal 2914 Avenue Tulane, entre les rues Dupré et Gayoso.

James Brown vs Henry Berio.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 102,311—En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encanère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 19 décembre 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, portant le No municipal 2914 avenue Tulane, dans l'Ilet No 626, borné par l'avenue Tulane et les rues Dupré, Gayoso et Gravier, désigné comme terrain No 23 sur un croquis annexé à un acte passé devant Wm. J. Carroll, notaire, le 20 novembre 1883. D'après le dit croquis le dit terrain mesure vingt huit pieds neuf pouces et cinq lignes de face à l'avenue Tulane sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication, fera un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats pour le demandeur.

16 nov—16 22 29—déc 6 13 19

VENTES A L'ENCAN.

Baccich & de Montluzin

VENTE JUDICIAIRE

3419 RUE ANNONCIATION.

JEUDI, le 9 janvier 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne.

Succession de Adolph J. Stein.

No 101,556—Cour Civile de District, Division B

PAR BACCICH & DE MONTLUZIN—M. A. Baccich, Encanteur—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division B, date le 19 novembre 1912, dans l'affaire de succession Adolph J. Stein, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI le 9 janvier 1913, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville dans le carré No 158, borné par les rues Jersey, Delachaise, Laurel et l'avenue Louisiana, mesurant 30 pieds de face à la rue Jersey sur 161 pieds 5 pouces de profondeur entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par le vendeur par achat de la Security Building and Loan Assn par acte devant Frederick Zengel, notaire, daté le 18 mars 1908, enregistré dans le bureau des aliénations, dans le livre 255 folio 563. Et le demandeur prie que jugement lui soit rendu, en général, etc.

Les améliorations consistent en un cottage simple connu comme 3419 rue Annonciation.

Louer à $13 00 par mois.

Conditions—Taxes de l'année 1913 devant être assumées par l'acquéreur. Acte de vente devant Edmond J. Jacquet notaire. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

1er déc—1 8 15 29—jan 5 9

Louis C. Spear

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE JOSEPHINE ANDERSON

Veuve de Cyrus S. Morris.

No 101,710—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

PAR LOUIS C. SPEAR, Encanteur—Bureau No 847 rue Carondelet — Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, JEUDI, le 5 décembre 1912, à midi, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A daté et signé le 31 octobre 1912, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'Ilet Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No 202, borné par les rues Dryades, Remparte, Félicité et St André, formant l'encoignure des rues Dryades et Félicité, et mesurant 28 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Dryades, 27 pieds 2 pouces de la largeur de fond, sur une profondeur et face à la rue Félicité de 62 pieds 4 pouces et 4 lignes et une profondeur de 58 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté adjoignant le terrain No 20.

Conditions—Un tiers au plus comptant et le solde, s'il y en a, en un crédit de un an en un et deux ans, portant un intérêt de 7 pour cent par an, à partir de la date de l'achat jusqu'au paiement, avec toutes les sécurités et clauses. L'acquéreur devant payer les taxes de 1912 et l'acte de vente devant E. L. Weil, notaire. Un dépôt de 10 pour cent est réclamé au moment de l'adjudication.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 12

Danziger & Tessier

VENTE JUDICIAIRE.

Joli cottage double No. 212-14 rue sud—Cortez entre les rues Cleveland et Palmyra.

M. J. DIGBY, et als,
vs.
M. B. DIGBY, et als.

No. 101866, Cour Civile de District.

A L'ENCAN JEUDI LE 12 DECEMBRE, 1912, BOURSE DES PROPRIETES FONCIÈRES, No. 311 rue Baronne à midi.

En vertu et suivant le jugement signé par l'Hon. Porter Parker, juge de la cour civile de District. Signé en cour siégeante le 6 Nov. et a dressé à Jacobs-Gleason Inc.

S. L. JACOBS, Encanteur.

Bureau No. 303 rue Carondelet.

Procèdera à vendre à l'enchère publique à la date ci-dessus mentionnée la propriété ci-après décrite à savoir:—

UN CERTAIN TERRAIN avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No. 730, borné par les rues Cortez, Cleveland, Télémachus et Palmyre, désigné par le No. vingt deux, sur un plan de C. A. de Armas, voyer daté le 4 janvier, 1867, un copie duquel est annexé à un acte de vente passé devant Marcel T. Ducros, ancien notaire, dans cette ville, le 14 Août, 1883, et lequel dit terrain commence à une distance de 108 pieds de l'encoignure des rues Cortez et Cleveland, et mesure 34 pieds 6 pouces et 6 lignes face à la rue Cortez sur une profondeur de cent trente huit pieds six pouces et quatre lignes. Les améliorations consistent en un joli cottage double retiré ayant cinq chambres de chaque côté.

CONDITIONS—Comptant, les acquéreurs devant assumer et payer en sus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de l'année 1912. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur et devant être passé devant Theodore Abek, notaire, 10 0/0 du prix d'achat devant être déposé avec:

JACOBS-GLEASON, INC.
S. L. JACOBS, Encanteur.

Thompson B. Walker, avocat pour les demandeurs.

Legier et Gleason, avocats pour les défendeurs

nov 10-17-24-dec 1-8-12

Jacobs-Gleason, inc.

ANNONCES JUDICIAIRES

JUGEMENT.

Interdiction de William S. M. D. Brock.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District, Division E.—No 101,555

On cas arrive ce jour pour être jugé

Présents: H. C. Cage, avocat pour le demandeur.

E. J. Méral, avocat nommé pour représenter le défendeur.

Après avoir écouté les plaidoyers, l'évidence et le conseil judiciaire la cour étant d'opinion pour les raisons ce jour ordonnées, que le défendeur est dément et est incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement décrétant que le défendeur, William Sommer Matthew Dark Brock est dément et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires et prononce son interdiction; les frais de ce procès devant être payés et retirés des propriétés appartenant audit défendeur.

Jugement lu et rendu en cour ouverte le 15 octobre 1912.

Signé: GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme:

W. W. CUMMINGS, Député Greffier.

7 nov—7 12 17 22—déc 6

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Ramsey & Danziger

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE EN PARTAGE.

1941 rue Perdido, entre les rues Bertrand et Bolivar, résidence simple à deux étages, contenant 5 chambres.

George T. Young et als vs Charles Ritchie. No 102,342—Cour Civile de District Division B

PAR RAMSEY & DANZIGER—C. A. Ramsey, Encanteur, bureau No 341 rue Carondelet—

JEUDI, LE 2 JANVIER 1913.

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, Premier District de cette ville il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en cour siégeante le 22 novembre 1912, et signé en cour siégeante le 29 nov. 1912, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite cour, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressée, la propriété ci-après décrite:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations ci-dessus et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet C, borné par les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Perdido, et désigné par le numéro deux sur un plan dressé par L. Bringier voyer daté le 20 avril 1834, dans le bureau de D. L. McCay, alors notaire dans cette ville, mesurant trente pieds dix pouces et six lignes de face à la rue Perdido par 121 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Conditions—Un tiers au plus comptant, le solde, s'il y en a, dans un ou deux ans, devant être représenté par un billet ou billets de l'acquéreur, portant 7 0/0 d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et les clauses de sécurité usuelles. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente devant Felix J. Dreyfous, notaire, et devra faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

A. D. Danziger, avocat pour le demandeur.

1 déc—1 8 15 22 29—jan 2

ANNONCES JUDICIAIRES.

1801-03 rue Dryades, coin de la rue Félicité

Église en briques à deux étages pour maison de commerce.

Toutes les améliorations modernes.

En face du magasin de marchandises sèches Kaufman.

Succession de Catherine Connors, épouse décédée de James Burns.

No 101,930—Cour Civile de District, Division E.

PAR RAMSEY & DANZIGER—C. A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet, JEUDI, le 12 décembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 8 novembre 1912, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et qui m'a été adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No 202, borné par les rues Dryades, Remparte, Félicité et St André, formant l'encoignure des rues Dryades et Félicité, et mesurant 28 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Dryades, 27 pieds 2 pouces de la largeur de fond, sur une profondeur et face à la rue Félicité de 62 pieds 4 pouces et 4 lignes et une profondeur de 58 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté adjoignant le terrain No 20.

Conditions—Un tiers au plus comptant, le solde en 1 et 2 ans, 8 pour cent par an d'intérêt avec toutes les clauses usuelles, et l'acquéreur devant payer les taxes d'Etat pour 1912 en sus et en plus du prix d'adjudication, dix pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente devant A. J. Cahill, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7 nov—17 24—déc 1 8 15 19

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

OCCASION RARE

De se procurer de beaux et coûteux Bijoux et Diamants, appropriés comme Cadeaux pour Noël et le Jour de l'An.

La grande collection de bijoux de valeur, consistant de Diamants, Boucles d'Oreilles, Broches, Epingletteis, Boutons de Cravates, Breloques, Médaillons, Chaînes, Colliers, Bagues en Diamant, Saphire et Emeraude, Bracelets, Croix, Médaillons, Boutons de Manchettes, bel assortiment de Montres en Or et en Argent, et bien d'autres articles appartenant à un établissement de bijouterie bien fourni

Succession de Mme Sarah Bernstein, épouse de Otto Sieler.

No 102,276. —Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

Sera vendu à l'enchère publique JEUDI le 19 décembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, Division E, de la Cour Civile, daté le 27 novembre 1912.

Le stock en entier du "Sieler Jewelry Establishment", retiré pour la convenance de la vente.

Conditions—Comptant.

ALBERT PAUL, Encanteur.

Stafford & Lambert, avocats.

1 déc—1 8 15 18 19

ANNONCES JUDICIAIRES

JUGEMENT.

Interdiction de William S. M. D. Brock.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District, Division E.—No 101,555

On cas arrive ce jour pour être jugé

Présents: H. C. Cage, avocat pour le demandeur.

E. J. Méral, avocat nommé pour représenter le défendeur.

Après avoir écouté les plaidoyers, l'évidence et le conseil judiciaire la cour étant d'opinion pour les raisons ce jour ordonnées, que le défendeur est dément et est incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement décrétant que le défendeur, William Sommer Matthew Dark Brock est dément et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires et prononce son interdiction; les frais de ce procès devant être payés et retirés des propriétés appartenant audit défendeur.

Jugement lu et rendu en cour ouverte le 15 octobre 1912.

Signé: GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme:

W. W. CUMMINGS, Député Greffier.

7 nov—7 12 17 22—déc 6

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Charles White.

No 102,081—Cour Civile de District, Div. B.

PETIT COTTAGE SIMPLE.

No 2628 rue Derbigny, entre Troisième et Quatrième.

PAR STROUDDACK, STERN & GUMBEL Ltd.—Leonard L. Stern, encanteur—Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, 12 décembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 8 novembre 1912 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No 409, borné par les rues Claiborne, Troisième Derbigny et Quatrième, désigné comme terrain No 12 sur un plan par H. W. McReynolds, député voyer de la ville, daté le 20 septembre 1905, annexés à un acte de Mme Louise Gastauer à M. et Mme De Winter, d'après lequel ladit terrain No 12 mesure 31 pieds 9 pouces de face à la rue Derbigny, le même en largeur dans la ligne en arrière, sur une profondeur de 102 pieds entre lignes parallèles.

Conditions comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues sur la propriété pour l'année 1912, en sus et en plus du prix de l'adjudication; et payer pour l'acte de vente devant F. M. Stafford, notaire. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.
Encanteurs.

H. W. Robinson, avocat.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 12

Succession de James Barry et épouse

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 99,296—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par W. T. Barry administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Dinkelspiel, Hart & Davey avocats.

23 nov—23 27—déc 4

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DES SPECULATIONS PAYANTES DANS DES

Cottages Doubles et Simples dans de Bonnes Locations

—ET—

Terrains de Valeur à Bâtir

Aproximités des Lignes de Cars.

SUCCESSION DE JOSEPH APKEN.

No 101 258 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No. 339 rue Carondelet HEUDI le 12 décembre 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté le 23 octobre 1912 de l'Hon. Fred D. King, juge de la cité dite Division B, siégeant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement—LA MAISON DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS, Nos. 3418-3420 rue Laurel, retirée de la rue, ayant quatre chambres de chaque côté sur un certain terrain situé dans le septième District de cette ville, dans l'Ilet No. 151, borné par les rues Laurel, General Taylor, Austerlitz et Annonciation. La dite parcelle de terre mesure trente-six pieds 36 cinq pouces 5 de face à la rue Laurel sur cent vingt cinq pieds 125 deux pouces 2 de plus ou moins en profondeur entre lignes parallèles, et la dite partie du terrain No. dix-sept mesure six pieds 6 cinq pouces 5 de face à la rue Laurel sur la même profondeur que terrain No. seize, suivant le plan de voyer fait par H. W. W. Reynolds D. V. V. daté du 14 Août 1906, la dite parcelle de terre mesure trente six pieds 36 cinq pouces 5 face à la rue Laurel commençant à un point cent vingt pieds 120 de distance de l'encoignure des dites rues Laurel et Austerlitz, la même largeur sur l'arrière ligne, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds 125 deux pouces 2 entre lignes parallèles, et est formée du tout du terrain No. seize et d'une partie du terrain No. dix-sept, adjoignant le dit terrain No. seize qui mesure trente pieds 30 face à la dite rue Laurel, sur cent vingt cinq pieds 125 deux pouces 2 de profondeur entre lignes parallèles, et la dite partie du terrain No. dix-sept mesure six pieds 6 cinq pouces face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds 125 deux pouces 2 de profondeur entre lignes parallèles.

Deuxièmement—LE COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS, Nos. 4825-4827 rue Tchoupitoulas, ayant quatre chambres de chaque côté, sur un certain terrain situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 120 anciennement Ilet No. 5 du Faubourg West Bouligny, borné par les rues Tchoupitoulas dernièrement Levée, Lyon, Bordeaux et Annonciation dernièrement Jersey, désigné sur la lettre B sur un croquis par Albert G. Blanchard, Député Voyer de Ville, le 13 juin, 1887, et annexé à un inventaire fait par James Boyd Grinage, notaire dans cette ville, le 9 Mar. 1905, aussi sur un croquis par W. J. Seghers, Député Voyer de Ville, le 2 novembre 1912. D'après les dits croquis, le dit terrain mesure trente et un pieds 31 trois pouces 3 face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur entre lignes parallèles et égales de cent pieds 100.

Troisième—UN COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE, Nos. 4829-4831 Rue Tchoupitoulas, ayant quatre chambres de chaque côté, sur un certain terrain situé dans le même district et ilet et adjoignant la seconde ci-dessus propriété décrite, désignée par la lettre "A" sur le dit ci-devant croquis par Albert G. Blanchard, Député Voyer de Ville, le 13 Juin 1887, et annexé à un inventaire fait par James Boyd Grinage, un notaire dans cette ville, le 9 mai, 1905, aussi le ci dit croquis par W. J. Seghers, et mesurant d'après ces dits croquis trente et un pieds 31 trois pouces 3 face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds 100.

Quatrième—LE COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS, Nos. 8116-8118 rue Jeannette, sur un certain terrain situé dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Jeannette, Dublin, Poplar et Ave Carrollton, désigné par la lettre X, sur un croquis de voyer, par W. J. Seghers, le 2 nov., 1912, et suivant le dit croquis ou plan de voyer, le dit terrain X commence à une distance de cent seize pieds 116, six pouces 6 et quatre lignes 4 de l'encoignure de la rue Jeannette et de l'ave Carrollton, et mesure trente pieds 30 six pouces 6 et trois lignes 3 face à la rue Jeannette, même largeur dans le fond, sur une profondeur de soixante pieds 60, deux pouces 2 et trois lignes 3, entre lignes parallèles.

Cinquième—UN COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS, Nos. 8120-8122 rue Jeannette ayant trois chambres de chaque côté, sur un certain terrain, situé dans le même district et ilet et adjoignant la quatrième ci-dessus propriété décrite et désignée par la lettre Y sur le dit ci-devant croquis par Seghers, et mesurant d'après le dit croquis, trente pieds 30 onze pouces 11 et une ligne 1 face à la rue Jeannette, même largeur dans le fond sur une profondeur de soixante pieds 60, deux pouces 2 et trois lignes 3 entre lignes parallèles.

Sixième—QUATRE CERTAINS TERRAINS, situés dans l'ancienne ville de Carrollton maintenant le Septième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet désigné sur un vieux plan de Carrollton par le No. 309-B, et sur un plan du Septième District désigné comme Ilet No. 658, borné par les rues Holly Grove, Hamilton, Mark et Pear (dernièrement 19), lesquels terrains sont désignés par les Nos. 4, 5, 6 et 7 sur un certain plan fait par H. W. W. Reynolds, voyer adjoint de la ville de Nouvelle Orléans, devant chas. ou Rebentisch, le dit plan daté du 2 sept., 1908, et lesquels dits terrains mesurent chacun d'après le dit plan trente pieds 30 face à la rue Hamilton, sur une profondeur de cent vingt pieds 120 entre lignes égales et parallèles.

Septième—LA MAGNIFIQUE BATISSE SIMPLE A UN ETAGE EN BOIS, Nos. 4829 rue Quince, retirée du trottoir sous une pente en fer, ayant corridor, sept chambres et chambre à bain, sur un certain morceau ou parcelle de terre, située dans le septième District de cette ville, dans l'Ilet borne par les rues Holly Grove, Heaton et Hamilton, ladite comme Ilet No. 663 anciennement Ilet No. 656, lequel morceau ou parcelle de terre est désigné par le No. 18 sur un certificat de voyer et subdivision fait par Walter J. Seghers, Ingénieur Voyer de Ville, daté le 16 Août 1912, et mesurant d'après le dit voyer, soixante pieds 60 face à la rue Quince, sur une profondeur de cent huit pieds 108 dix pouces 10 entre lignes égales et parallèles, formant le coin des rues Quince et Holly Grove.

Huitième—UN CERTAIN TERRAIN dans le même district et ilet que les propriétés précédentes, et désignée sur le dit certificat de voyer et subdivision de Walter J. Seghers par le No. 19, lequel dit terrain No. 19 mesure trente pieds 30 face à la rue Quince, sur une profondeur de cent huit pieds 108 dix pouces 10 entre lignes égales et parallèles.

Neuvième—UN CERTAIN TERRAIN même district et ilet que le terrain précédent, et désigné sur le dit plan de Walter J. Seghers par le No. 20, et mesure d'après ceci, trente pieds 30 face à la rue Quince sur une profondeur de cent huit pieds 108 dix pouces 10 entre lignes égales et parallèles.

Dixième—DEUX CERTAINS TERRAINS dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite, désignés sur le dit plan par Walter J. Seghers par les Nos. 21 et 22, et mesure chacun trente pieds 30 et un pouce 1 face à la rue Quince, sur une profondeur de cent huit pieds 108 dix et dix pouces 10 entre lignes égales et parallèles.

Onzième—UN CERTAIN MORCEAU OU PARCELLE DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant l'écurie en bois à un étage et grange dont on se sert comme laiterie, situé dans le même district et ilet que les propriétés précédemment décrites, désigné sur le dit plan par Walter J. Seghers comme No. 17, et mesure soixante et onze pieds 71 deux pouces 2 face à la rue Holly Grove, sur une profondeur de cent quatre vingt pieds 180 deux pouces 2 entre lignes égales et parallèles.

Douzième—TROIS CERTAINS TERRAINS dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, et désigné sur le dit plan de Walter J. Seghers par les Nos. 14, 15, et 16, mesurant chacun trente pieds 30 face à la rue Holly Grove sur une profondeur de cent vingt pieds 120 entre lignes égales et parallèles.

Treizième—UN CERTAIN TERRAIN dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, désigné sur le dit plan de Seghers par le No. 13 et formant l'encoignure des rues Holly Grove et Heaton, et mesuré d'après le dit plan, trente pieds 30 face à la rue Holly Grove sur une profondeur et face à la rue Heaton, et, entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds 120.

Quatorzième—DEUX CERTAINS TERRAINS, dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, et désignés sur le dit plan par Seghers par les Nos. 11 et 12, et mesure chacun trente pieds 30 un pouce 1 face à la rue Heaton, sur une profondeur de cent vingt pieds 120 entre lignes égales et parallèles.

Quinzième—UN CERTAIN TERRAIN, dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, désigné sur le dit plan par Seghers par le No. 10, et mesure d'après cela trente pieds 30 face à la rue Hamilton, sur cent vingt pieds 120 de profondeur et face à la rue Heaton, et forme le coin des rues Hamilton et Heaton.

Seizième—TROIS CERTAINS TERRAINS dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, désignés sur le dit plan de Seghers par les Nos. 7, 8, et 9, et mesure chacun d'après le dit plan, trente pieds 30 face à la rue Hamilton, sur une profondeur de cent vingt pieds 120 entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS.—La moitié ou plus comptant, le solde s'il y en a en un ou un et deux ans; la dite partie de crédit s'il y en a, devant être garantie par hypothèque et privilèges pour la dite partie de crédit non payée et devant être représentée par le lien de vendeur portant un intérêt de sept pour cent à partir de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, et toutes les clauses usuelles de sécurité pour protéger le possesseur des dits billets. Toutes les taxes pour l'année courrante devant être payées au prorata depuis la date de l'acte de vente. Tous les loyers devant appartenir aux propriétés jusqu'à la date que l'acte de vente soit signé. Tous les certificats devant être aux frais des propriétés. Les Actes de vente devant être passés devant W. G. Rogers notaire aux frais des acquéreurs. Dix pour cent du prix d'achat devant être déposé avec le dit encanteur au moment de l'adjudication.

W. F. BREWER, Avocat.

nov-10-17-24--dec-1-8-12

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Succession d'un Joli Cottage Simple retiré No 620 rue Galvez, entre les rues Perdido et Peydras.

JEUDI, LE 5 DECEMBRE 1912, A MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE MARGARET E. BARES.

No 101 915—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division —.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 5 décembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et suivant un ordre qui m'a été adressé, daté et signé le 30 octobre 1912 par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire sus-intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques la propriété suivante décrite à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou de quelque façon que ce dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné comme lot No Douze, dans l'Ilet borné par les rues Galvez, Jennson, Perdido et Peydras sur un plan déposé dans le bureau de A. J. Villeré, ancien notaire dans cette ville, comme plan No Un d'après lequel plan le dit terrain mesure vingt-cinq pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente-deux pieds trois pouces et quatre lignes.

Les améliorations se trouvent au No 620 rue Galvez et comprennent un cottage simple en bois recouvert en ardoises, ayant 4 chambres, galleries de face et de côté.

Conditions—Un moitié ou plus comptant, et le solde s'il y en a en un crédit d'un an, représenté par un billet de l'acheteur, portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par lien de